

FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER

VERRE Chaque utilisateur qui a besoin de verre demande au responsable d'atelier d'effectuer la coupe ; ce dernier remplit le cahier et surtout reporte le numéro de casier sur la plaque restante et la range au bon endroit.

PLOMB Les barres de plomb doivent rester bien droites et remises dans le bon casier après utilisation.

Pour info : Un tri et un rangement ont été effectués avant les grandes vacances.

OUTILS L'armoire est à la disposition de chacun avec l'outillage nécessaire ainsi que les produits spécifiques.

Il est bon de remettre les outils et les différents produits à leur place après utilisation.

Remarque : Dorénavant chacun achète ses stylos et marqueurs perso. Ils ne seront plus vendus à l'atelier.

MEULES Les meules seront soigneusement nettoyées après chaque séance.

MENAGE Après chaque séance, les tables seront soigneusement nettoyées (élimination des débris de verre) ainsi que le sol.

Avant toutes les vacances, un grand nettoyage de l'atelier sera effectué par chaque groupe à tour de rôle (planning affiché dans l'atelier)

Après chaque utilisation du four, passer l'aspirateur et vérifier régulièrement le sac qui risque d'être obstrué par de la fibre.

Les poubelles doivent être vidées régulièrement et les torchons lavés.

REGLEMENT Pour la tenue des comptes du Vitrail, à partir de cette année, Jean François remplace Nathalie LE GUENNEC.

Avant toutes les vacances, il est demandé à chacun de payer ses achats de verres et fournitures.

Un cahier est mis à disposition pour une demande d'achats et de petites réparations à faire sur le matériel (réfèrent : Louis, équipe du jeudi)

SECURITE Personne ne doit rester seul dans l'atelier et, à la fin de chaque séance, les lumières seront éteintes et la porte claquée (pas verrouillée pour des raisons de sécurité incendie).

HYGIENE ET SECURITE Consulter le document « Le travail à l'atelier Vitrail » (affiché dans le local) concernant les différents risques liés à l'activité Vitrail :

- Les coupures
- Les projections
- Les brûlures
- Les produits chimiques utilisés

Pour info : Convention collective nationale de l'industrie du vitrail du 15/11/1996 ; LEGIFRANCE.gouv.fr

Nous sommes tous bénéficiaires de ce local et de tout ce qui est mis à notre disposition.

Faisons en sorte que ce fonctionnement perdure... avec le soutien et la participation de tous les utilisateurs.